

**DÉLIBÉRATION N° 24/08-13
COMITÉ SYNDICAL
EN SÉANCE DU MARDI 10 DÉCEMBRE 2024**

**OBJET : HYVOLUTION PARIS 2025 : SALON DE L'HYDROGENE – PARTICIPATION DU SIDELEC
REUNION – COMPLEMENT A LA DÉLIBÉRATION N°24/06-01 DU 28 AOUT 2024 – MANDAT SPÉCIAL.**

L'an **DEUX MILLE VINGT QUATRE**, et le **MARDI 10 DÉCEMBRE à 11h10**, le Comité Syndical du **SIDÉLEC Réunion** s'est réuni en huitième séance annuelle sur convocation faite par le Président de l'Établissement Public, Monsieur Maurice GIRONCEL le **03 décembre 2024**. Clôture de la séance à **12h00**. La séance a été ouverte par le 1^{er} Vice-Président, Monsieur Stéphane DIJOUX.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Stéphane DIJOUX, 1^{er} Vice-Président et délégué Titulaire de la Commune de Saint-Pierre / M. Éric DELORME, 2^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Denis / M. Yolain OLIVATE, 4^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Paul / M. Patrice ELLAMA, 6^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Benoît / M. Laurent RAMASSAMY, 7^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-André / M. Marcel DAMOUR, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune de Salazie / M. Armand VIENNE, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune de la Possession / M. Pierrot CANTINA, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune des Avirons / M. HIPPOLYTE Henry, Délégué titulaire de la Commune du Port / M. Éric ROUGET, délégué suppléant de la commune de Bras-Panon / M. Éric AH HOT, délégué suppléant de la commune du Tampon / M. Jean-Denis HOARAU, délégué titulaire de la commune de la Petite-Ile / M. Bernard MARIMOUTOU, délégué titulaire de la commune de Saint-Louis / M. Fabien AURE, délégué titulaire de la commune de Trois-Bassins.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Maurice GIRONCEL, Président du SIDELEC Réunion par M. Laurent RAMASSAMY, 7^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-André / M. Mathieu HOARAU, 5^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de l'Étang-Salé par M. Stéphane DIJOUX, 1^{er} Vice-Président et délégué Titulaire de la Commune de Saint-Pierre / M. Josian ZETTOR, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune de Saint-Leu par M. Patrice ELLAMA, 6^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Benoit.

SONT ARRIVÉS EN COURS DE SÉANCE :

SONT PARTIS EN COURS DE SÉANCE :

ÉTAIENT EXCUSES ou ABSENTS :

M. Harry MOREL, 3^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Joseph / M. Jacques TECHER, Membre du bureau et délégué titulaire de la commune de Cilaos / M. André DUPREY, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune de l'Entre-Deux / M. Gilles Lionel GRONDIN, délégué de la commune de Saint-Philippe / M. Dominique PANAMBALOM, Délégué Titulaire de la Commune de Sainte-Rose / M. André M'VOULAMA Délégué Titulaire de la Commune de Sainte-Marie / M. Joan DORO, délégué titulaire de la commune de la Plaine des Palmistes.

Les membres présents ont pu délibérer en exécution des Articles L. 2121-17 et L.5211-10 du code général des collectivités Territoriales, et conformément à la délibération n° 20/02-01 du Comité Syndical en séance du vendredi 24 juillet 2020.

SECRETARIAT DE SÉANCE :

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection du Secrétaire de Séance pris dans le sein du Comité Syndical. Monsieur Patrice ELLAMA, 6^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Benoit, a été désigné par vote à main levée (à l'unanimité des votants) pour remplir ces fonctions.

Le 1^{er} Vice-Président de séance certifie que cette délibération est publiée sur le site internet officiel du SIDELEC Réunion et que le nombre de membres en exercice présents et représentés a été de 17 sur 24 (14 présents et 3 représentés).

**DÉLIBÉRATION N° 24/08-13
COMITÉ SYNDICAL
EN SÉANCE DU MARDI 10 DÉCEMBRE 2024**

OBJET : HYVOLUTION PARIS 2025 : SALON DE L'HYDROGENE – PARTICIPATION DU SIDELEC REUNION – COMPLEMENT A LA DÉLIBÉRATION N°24/06-01 DU 28 AOUT 2024 – MANDAT SPÉCIAL.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L.1524-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°680 en date du 29 Mars 2000 créant le Syndicat Intercommunal d'Electricité du Département de la Réunion - SIDELEC REUNION ;

Vu les Statuts du SIDELEC REUNION ;

Vu les délibérations 20/02-01 et 20/03-04 du Comité Syndical, les 24 juillet et 4 septembre 2020, relative à l'élection et délégation de pouvoir au Président du SIDÉLEC Réunion ;

Préambule : à la demande des services du Trésor Public, il nous a demandé une délibération appelée mandat spécial défini comme « toutes les missions accomplies par les participants avec l'autorisation du comité syndical dans l'intérêt des affaires du syndicat, à l'exclusion seulement de celles qui lui incombent en vertu d'une obligation expresse » qui précise : le nom des participants, l'objet du déplacement, la date.

Créé en 2016, Hyvolution est incontestablement l'évènement leader international du secteur de l'hydrogène. L'édition 2025 se déroulera sur 3 journées les 28, 29 et 30 janvier à Paris Expo – Porte de Versailles, où plus de 600 exposants et marques sont attendus.

Cet évènement, organisé en collaboration avec France Hydrogène dont le SIDÉLEC Réunion est adhérent, est le seul rendez-vous international réunissant toutes les parties prenantes de la filière hydrogène, de la production aux applications en passant par les services associés sur les trois marchés clefs : mobilité, énergie et industrie, Hyvolution s'adresse à ceux qui préparent, décident, conçoivent, financent et déploient les projets.

Au programme :

Nouveauté 2025 : Hyvolution Conférence (accès payant) proposera 4 temps forts pour relever les défis de l'hydrogène autour des thématiques Mobilité, Industrie, Financement et Market design.

Le Mardi 28 janvier 2025 de 13h à 17h30 : « Vers une reconnaissance mutuelle des schémas de certification pour l'hydrogène à basse émission et ses dérivés ».

Le Mercredi 29 janvier 2025 de 9h30 à 14h : « Compétitivité mondiale avec une industrie de l'hydrogène durable ».

Le Mercredi 29 janvier 2025 de 13h à 17h30 : « Révolutionner le transport : le pouvoir transformateur de la mobilité hydrogène ».

Le Jeudi 30 janvier 2025 de 9h30 à 14h sur le thème « Hyvolution money talks : comment accélérer, développer et conclure des contrats à impact sur l'hydrogène ? ».

Hyvolution summit (accès payant), le rendez-vous international des leaders politiques et économiques afin de dialoguer autour des stratégies politiques et économiques mondiales. Le programme du SUMMIT abordera des questions à l'échelle française, européenne et mondiale. Ce sont ces initiatives et ce dialogue que le SUMMIT veut mettre en valeur, les intervenants étant appelés à croiser leurs contributions sur la dynamique et la confiance à créer entre l'offre et la demande.

Le Mardi 28 janvier 2025 de 9h30 à 14h en deux parties :

- 9h30 à 10h00 : café d'accueil et networking
- 10h00 à 10h15 : ouverture
- 10h15 à 12h00 : partie 1 - témoignages des acteurs industriels
- 12h à 12h45 : partie 2 – cadre politique et réponses aux enjeux industriels
- 12h45 à 14h00 : cocktail déjeunatoire et networking

Hyvolution workshops (accès libre) : plus de 130 prises de parole autour des projets et solutions en Europe et dans le monde : les actualités, innovations et annonces des exposants, partenaires et territoire en format court de 20 minutes. Un Panorama exceptionnel de la filière.

De nombreux autres évènements des partenaires seront organisés sur le salon.

La participation du SIDÉLEC Réunion à cet évènement serait l'occasion de souligner notre positionnement en tant que première collectivité d'outre-mer engagé dans cette solution innovante et donc rayonner cette initiative locale à l'international, identifier des financements et de partenariats pour les projets futurs, d'échanger pour améliorer la(les) solution(s) déployée(s) localement.

Le SIDÉLEC Réunion participera en tant que visiteurs.

Aussi, il est demandé au Comité Syndical de désigner une délégation pour participer à Hyvolution Paris 2025 et d'autoriser le Président ou son représentant à engager les dépenses correspondantes.

Il est proposé une enveloppe de 8 000 €, comprenant les frais de transport aérien, terrestre, de restauration, d'hébergement et d'inscription à l'évènement.

- **Participants :**
 - M. Laurent Ramassamy, Vice-Président**
 - M. Patrice Ellama, Vice-Président**
 - M. Eric Rouget, Délégué Syndical**
 - M. Henry Hippolyte, Délégué Syndical**
 - M. Joël Payet-Lixivel, Directeur intérim du Pôle Transition Energétique**

Le remboursement des frais de déplacements des élus et des agents se fera selon délibération du comité syndical n°24/04/-12 (hébergement et restauration)

Dans le respect de cette délibération, le SIDÉLEC Réunion a pris en charge les frais d'hébergement pour un montant toutes taxes comprises dans la limite de 140 € prévue par nuitée, taxe de séjour incluse. Afin de faciliter l'hébergement de la délégation, le SIDÉLEC Réunion réglera directement la somme à l'hôte. Les élus et personnels ne pourront prétendre au remboursement du forfait hébergement sur cette mission.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS
LE COMITÉ SYNDICAL

- **ARTICLE 1 : Autorise** la composition de délégation du SIDÉLEC Réunion susvisée, pour participer à Hyvolution Paris 2025 ;
- **ARTICLE 2 : Autorise** le Président du SIDÉLEC à engager une enveloppe de 8 000 €, comprenant les frais évoqués ci-dessus ;
- **ARTICLE 3 : Charge** Monsieur le Président du SIDÉLEC Réunion et son Directeur Général des Services, de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de la Réunion ;
- **ARTICLE 4 : Autorise** le Président du SIDÉLEC Réunion à signer tous les documents y afférents.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratif de La Réunion, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Pour extrait certifié conforme

Le Président du SIDÉLEC REUNION
Maurice GIRONCEL

